

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 27 septembre 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018**

**2018 DAE 227** Subvention (6.500 euros) à l'association pour la défense et l'animation des commerces et entreprises du quartier Montorgueil - ADAC - pour les illuminations de fin d'année 2017 (2e).

**Mme Olivia POLSKI, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association pour la défense et l'animation des commerces et entreprises du quartier Montorgueil (2e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2017 ;

Vu l'avis du conseil du 2e arrondissement en date du 13 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : une subvention de 6.500 euros est attribuée à l'association pour la défense et l'animation des commerces et entreprises du quartier Montorgueil – ADAC – située 41/43 rue Montorgueil à Paris 2e (35981 - 2018\_05771) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2017. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 26.795 euros.

Article 2 : la dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**